

Conférence générale

GC(56)/14

25 juillet 2012

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Cinquante-sixième session ordinaire

Point 17 de l'ordre du jour provisoire
(GC(56)/1 et Add.1)

Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Dans sa décision GC(55)/DEC/11, la Conférence générale a prié le Directeur général de lui faire rapport sur la mise en œuvre de la résolution GC(54)/RES/11 « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience du système des garanties et application du modèle de protocole additionnel » à sa cinquante-sixième session ordinaire (2012). Le présent rapport répond à cette demande et met à jour les informations données dans le rapport présenté l'an dernier à la Conférence générale (GC(55)/16).

B. Accords de garanties et protocoles additionnels

B.1. Conclusion et entrée en vigueur d'accords de garanties et de protocoles additionnels

2. Entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012, un accord de garanties généralisées (AGG) conclu dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est entré en vigueur pour un État¹ et des protocoles additionnels (PA), fondés sur le modèle de protocole

¹ République du Congo.

additionnel², pour sept États³. Au cours de la même période, deux autres États⁴ ont signé un AGG et un PA. Des protocoles relatifs aux petites quantités de matières (PPQM) ont été modifiés pour quatre États⁵ et un État⁶ a annulé son PPQM, conformément à la décision du Conseil des gouverneurs du 20 septembre 2005 concernant ces protocoles. Fin juin 2012, sur les 93 États ayant un PPQM en vigueur⁷, 46 avaient mis en vigueur un PPQM modifié.

3. Au 30 juin 2012, 179 États⁸ avaient un accord de garanties en vigueur avec l'Agence et 116 d'entre eux — dont 111 ayant un AGG — avaient aussi un PA en vigueur. Soixante-trois États devaient encore mettre en vigueur un PA à leur accord de garanties.

4. Quatorze États non dotés d'armes nucléaires et parties au TNP doivent encore mettre un AGG en vigueur⁹. La dernière mise à jour sur l'état des accords de garanties et des PA est publiée sur le site de l'AIEA¹⁰.

B.2. Promotion de la conclusion d'accords de garanties et de protocoles additionnels et assistance aux fins de leur conclusion

5. L'Agence a continué de mettre en œuvre les éléments du plan d'action exposé dans la résolution GC(44)/RES/19 et la version actualisée de son *Plan d'action destiné à promouvoir la conclusion d'accords de garanties et de protocoles additionnels*¹¹. Le plan d'action proposé dans la résolution GC(44)/RES/19 comprend notamment les éléments suivants :

- Efforts accrus de la part du Directeur général pour conclure des accords de garanties et des PA, en particulier avec les États ayant des activités nucléaires importantes ;
- Fourniture d'une assistance par l'Agence et des États Membres à d'autres États en ce qui concerne la façon de conclure et d'appliquer des accords de garanties et des PA ; et
- Renforcement de la coordination entre les États Membres et le Secrétariat dans le cadre de leurs efforts visant à promouvoir la conclusion d'accords de garanties et de PA.

6. S'appuyant sur les résolutions et la décision de la Conférence générale et les décisions du Conseil des gouverneurs appropriées, sur la version actualisée de son *plan d'action* et sur sa stratégie à moyen terme¹², l'Agence a continué à encourager et à faciliter une adhésion plus large au système des garanties, grâce essentiellement à des fonds extrabudgétaires.

² Le texte du modèle de protocole additionnel à l'accord (aux accords) entre un État (des États) et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif(s) à l'application de garanties figure dans le document INFCIRC/540 (corrigé).

³ Andorre, Bahreïn, Gambie, Kirghizistan, Namibie, République du Congo et République de Moldova.

⁴ Bosnie-Herzégovine et Guinée.

⁵ Antigua-et-Barbuda, Gambie, République de Moldova et Zimbabwe.

⁶ Ghana.

⁷ À l'exclusion des PPQM aux accords de garanties conclus en vertu des protocoles au Traité de Tlatelolco.

⁸ Et Taïwan (Chine).

⁹ Bénin, Cap Vert, Djibouti, Érythrée, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Micronésie, Sao Tomé et Príncipe, Somalie, Timor Leste, Togo et Vanuatu.

¹⁰ http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/documents/sir_table.pdf.

¹¹ Le plan d'action est publié sur le site internet de l'AIEA à l'adresse suivante : http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/documents/sg_actionplan.pdf.

¹² La Stratégie à moyen terme pour 2006–2011 (GOV/2005/8) et la Stratégie à moyen terme pour 2012–2017 (GOV/2010/66) peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.iaea.org/About/mts.html>.

7. Afin de faciliter la conclusion et l'application d'AGG et de PA, ainsi que la mise en œuvre de la décision du Conseil sur les PPQM, l'Agence a organisé trois réunions de sensibilisation : une réunion d'information sur ses garanties à l'intention d'un certain nombre de missions permanentes (à New York en octobre 2011) et une autre pour les États de la région Pacifique (aux Fidji en juin 2012) ainsi qu'un séminaire régional sur les garanties à l'intention des États de la région des Grandes Caraïbes ayant des matières et des activités nucléaires limitées (à Mexico en juin 2012). En outre, l'Agence a tenu des consultations avec des représentants d'États Membres et d'États non membres à Berlin, aux Fidji, à New York et à Vienne.

C. Mise en œuvre et poursuite du développement du système des garanties

C.1. Planification stratégique

8. Depuis le rapport de l'an dernier, l'Agence s'est employée à mettre en œuvre sa *Stratégie à moyen terme pour 2012-2017* et le *Plan stratégique à long terme 2012-2023*¹³ du Département des garanties. Ce plan constitue un outil de gestion interne destiné à aider le Département à appuyer la réalisation de l'objectif énoncé dans la *Stratégie à moyen terme* de l'Agence, qui est de renforcer l'efficacité et d'améliorer l'efficacité des garanties et des autres activités de vérification de l'Agence. Le *Plan stratégique à long terme 2012-2023* couvre le cadre conceptuel de l'application des garanties, l'autorité juridique, les capacités techniques (compétences spécialisées, matériel et infrastructure) et les ressources humaines et financières nécessaires aux activités de vérification de l'Agence. Il porte également sur les moyens de renforcer la communication, la coopération et les partenariats avec les parties prenantes de l'Agence et amorce diverses améliorations. Ce plan est revu et mis à jour périodiquement.

9. La recherche-développement est essentielle pour répondre aux besoins futurs dans le domaine des garanties. En prévision de la prochaine biennie, l'Agence a mis la dernière main à un document exposant le *Programme de développement et d'appui à la mise en œuvre pour la vérification nucléaire 2012-2013*, qui définit 24 projets dans des domaines comme la mise au point de technologies de vérification, les méthodes de contrôle, le traitement et l'analyse de l'information ainsi que la formation, et elle a commencé à mettre ce programme en œuvre. L'Agence a également rédigé un document intitulé *Plan de recherche-développement à long terme 2012-2023*, qui traite des besoins de l'Agence en matière de recherche-développement dans des domaines tels que le matériel de mesure et de surveillance, l'analyse physique et chimique, la collecte et l'analyse d'informations, l'analyse statistique, l'infrastructure relative à l'information et les compétences du personnel.

10. L'Agence a continué de compter sur les programmes d'appui d'États Membres (PAEM) pour répondre à ses besoins en matière de recherche, de développement et d'appui à la mise en œuvre. Les contributions (en espèces et en nature) au titre des programmes d'appui d'États Membres ont dépassé 20 millions d'euros au total en 2011. Au 30 juin 2012, les programmes d'appui officiels étaient au nombre de 21. En mars 2012, une réunion biennale des coordinateurs a été organisée en vue d'examiner le *Plan de recherche-développement à long terme 2012-2023* et le *Programme de*

¹³ Un résumé du *Plan stratégique à long terme 2012-2023* peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/about.html>.

développement et d'appui à la mise en œuvre pour la vérification nucléaire 2012-2013 avec des représentants des PAEM et des observateurs de plusieurs États envisageant de mettre sur pied un programme d'appui.

C.2. Concept de contrôle au niveau de l'État pour la planification, l'exécution et l'évaluation des garanties

11. La formulation de conclusions relatives aux garanties fondées sur des bases solides revêt une importance primordiale pour l'Agence. À cette fin, le Secrétariat a continué d'adapter le concept de contrôle au niveau de l'État pour la planification, l'exécution et l'évaluation des activités en matière de garanties. Le concept de contrôle au niveau de l'État est une méthode d'application des garanties qui prend en considération un État et ses activités et capacités nucléaires dans leur ensemble. Applicable à tous les États qui ont un accord de garanties en vigueur, il tient compte des différences dans la portée de leurs accords de garanties respectifs, ainsi que des objectifs des garanties qui en découlent.

12. L'évaluation de toutes les informations relatives aux garanties dont l'Agence dispose sur un État est une étape cruciale du processus permettant de tirer les conclusions relatives aux garanties et de déterminer les activités de vérification requises. Dynamique et itératif, ce processus d'évaluation au niveau de l'État sert de base à la planification des activités de garanties, à l'évaluation de leurs résultats et à la définition des mesures de suivi requises pour la formulation de conclusions relatives aux garanties qui reposent sur des bases solides. Les efforts ont été axés sur les moyens de mieux intégrer les activités de vérification menées au Siège et sur le terrain avec celles qui ont trait à l'évaluation de ces informations. Depuis le rapport de l'an dernier, l'Agence a continué d'améliorer le processus d'évaluation au niveau de l'État en poursuivant la mise au point de sa méthode d'analyse continue des informations relatives aux garanties et en rationalisant le processus d'évaluation au niveau de l'État sur la base d'une documentation et d'examen plus ciblés.

13. Dans l'application du concept de contrôle au niveau de l'État, le Secrétariat élabore et met en œuvre des méthodes de contrôle au niveau de l'État spécialement adaptées, qui tiennent compte des facteurs propres aux États. Au 30 juin 2012, des méthodes de contrôle au niveau de l'État avaient été élaborées et étaient en cours de mise en œuvre pour 53 États¹⁴.

C.3. Méthodes et techniques de contrôle

C.3.1. Méthodes de contrôle

14. Depuis le rapport de l'an dernier, l'Agence a élaboré et amélioré des méthodes de contrôle pour les usines de concentration ou de purification d'uranium produisant des oxydes d'uranium de haute pureté ; les réacteurs à eau ordinaire avec ou sans combustible à mélange d'oxydes au Japon ; la télésurveillance d'installations au Canada, aux États-Unis d'Amérique, au Japon et en Roumanie ; la surveillance automatique dans une installation d'entreposage de combustible usé en Hongrie ; des inspections inopinées des transferts de combustible usé vers des installations d'entreposage à sec aux réacteurs à uranium-deutérium (CANDU) au Canada ; une usine de fabrication de combustible en Roumanie ; une usine d'enrichissement par centrifugation au Royaume-Uni ; et des réacteurs de recherche, des assemblages critiques et des installations d'entreposage de combustible usé dans les États de l'Union européenne non dotés d'armes nucléaires.

15. L'Agence a continué à participer directement aux premiers stades de la conception d'une nouvelle installation de conditionnement de combustible usé et du nouveau sarcophage destiné à

¹⁴ Voir la note 8.

recouvrir la tranche 4 endommagée de la centrale nucléaire de Tchernobyl (Ukraine) afin d'intégrer les systèmes des garanties dans la conception de ces installations. Elle a élaboré une nouvelle méthode de contrôle conceptuelle pour l'installation de conditionnement de combustible usé sur la base des renseignements descriptifs existants. Grâce à un examen et à une vérification approfondis des renseignements descriptifs, elle a renforcé la méthode de contrôle ainsi que le plan de vérification des renseignements descriptifs pour l'usine de fabrication de combustible à mélange d'oxydes (J-MOX) au Japon, et commencé à tester du matériel d'analyse non destructive (AND).

16. L'Agence a continué à se préparer au contrôle de nouveaux types d'installations comme les dépôts géologiques, les installations de traitement thermique et les installations d'enrichissement par laser. Pour pouvoir appliquer les garanties de manière efficace et efficiente à une nouvelle installation, il faut prendre en compte les concepts de garanties aux stades initiaux de la planification de l'installation, de manière à améliorer « l'applicabilité des garanties » et à faciliter les modifications de conception si besoin est. Dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) et du Forum international Génération IV (GIF), l'Agence a contribué aux évaluations de la résistance à la prolifération des systèmes d'énergie nucléaire. Elle a achevé le rapport intitulé *Résistance à la prolifération : analyse des voies d'acquisition/de détournement* en vue de sa publication et commencé à exécuter le projet de collaboration INPRO d'outils relatif aux outils d'évaluation de la résistance à la prolifération et de l'applicabilité des garanties, qui vise à simplifier l'évaluation de la résistance à la prolifération. En coordination avec la Finlande, elle a en outre élaboré des matériels de formation sur l'intégration des garanties dans la conception à l'intention des exploitants et des concepteurs de réacteurs.

C.3.2. Technologie et analyse de l'information

17. Depuis le rapport de l'an dernier, l'Agence a résilié tous les contrats qu'elle avait passés avec son fournisseur de technologie de l'information pour l'élaboration du projet de reconfiguration du Système d'information relatif aux garanties de l'AIEA (IRP) en raison des difficultés rencontrées dans la fourniture de produits conformes aux spécifications de l'Agence. Cela lui a donné l'occasion de revoir ses priorités dans l'élaboration des outils d'acquisition, de stockage et d'évaluation de l'information, qui jouent un rôle déterminant dans l'application du concept de contrôle au niveau de l'État. L'Agence a affiné la structure du programme de technologie de l'information et redéfini les étapes du projet pour commencer à fournir aux utilisateurs de l'Agence des produits qui soient utilisables.

18. L'Agence continue d'utiliser les images à haute résolution fournies par des capteurs aériens et satellitaires commerciaux pour améliorer sa capacité à surveiller les sites et installations nucléaires dans le monde entier. Depuis le rapport de l'an dernier, 500 images provenant de 23 capteurs d'observation de la Terre différents ont été acquises, et de nouveaux contrats ont été conclus pour diversifier les sources. Le recours à l'analyse d'images reste un atout majeur pour l'Agence, en particulier dans la planification et l'exécution d'activités de vérification sur le terrain. Depuis le rapport de l'an dernier, plus de 125 rapports d'analyse d'images, incluant plusieurs produits géospatiaux obtenus par imagerie, ont été établis.

19. L'Agence utilise habituellement les informations sur les exportations et importations d'équipements liés au nucléaire ainsi que de matières non nucléaires pour vérifier l'exhaustivité des déclarations des États et pour appuyer l'analyse du commerce nucléaire. Un certain nombre d'États lui communiquent volontairement des informations sur les demandes de renseignements avant achat et les refus d'exportations concernant la technologie nucléaire. L'analyse de ces informations permet à l'Agence de compléter les autres informations relatives aux garanties et sert à appuyer ses activités de vérification et le processus d'évaluation au niveau de l'État. L'Agence continue d'attirer l'attention sur l'utilité de ces informations dans le cadre d'ateliers et d'autres activités de sensibilisation. Le nombre

d'États communiquant de telles données ne cesse d'augmenter. D'autres activités de sensibilisation visant à inciter davantage d'États Membres à faire de même sont en cours.

C.3.3. Services d'analyse pour les garanties

20. La collecte et l'analyse d'échantillons de matières nucléaires et d'échantillons de l'environnement sont essentielles pour que l'Agence puisse vérifier si les déclarations des États sont exactes et exhaustives. L'analyse des échantillons est effectuée aux laboratoires d'analyse pour les garanties (LAG) de l'Agence à Seibersdorf, qui se composent d'un laboratoire des matières nucléaires (NML) et d'un laboratoire des échantillons de l'environnement (ESL), ainsi que dans d'autres laboratoires du Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL) de l'Agence. En 2011, celle-ci a prélevé et analysé 456 échantillons de matières nucléaires et 5 échantillons d'eau lourde. Elle a également prélevé 481 échantillons de l'environnement, qui ont tous fait l'objet d'un tri à l'ESL ; 946 sous-échantillons ont ensuite été envoyés au NWAL pour une analyse globale/de particules afin de déterminer la présence d'isotopes d'uranium et de plutonium ou pour d'autres analyses.

21. Depuis le rapport de l'an dernier, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne le projet relatif au renforcement des capacités des services d'analyse pour les garanties (ECAS). L'annexe de la salle blanche de l'ESL a été inaugurée officiellement en septembre 2011. Le spectromètre de masse à ionisation secondaire à large géométrie de l'Agence est entré en service en août 2011. D'autres activités techniques (comme la préparation, le tri et l'archivage d'échantillons) et les bureaux de fonctionnaires permanents ont été transférés à l'annexe de la salle blanche. Les études détaillées pour le nouveau NML ont été achevées et les travaux de construction ont démarré en janvier 2012. Pour que le projet ECAS puisse être achevé en 2014, d'autres contributions volontaires des États Membres sont nécessaires.

22. Les efforts visant à étendre le NWAL afin d'accroître les capacités existantes et de réduire le temps de préparation des échantillons de matières nucléaires et d'eau lourde et des échantillons de l'environnement prélevés par frottis aux fins de leur analyse se sont poursuivis. Le NWAL comprend actuellement les installations appartenant à l'Agence et 19 laboratoires de huit États Membres et de la Commission européenne. Depuis le rapport de l'an dernier, deux laboratoires supplémentaires ont été homologués : un en France pour l'analyse d'uranium et un en Australie, qui est doté d'un spectromètre de masse à émission d'ions secondaires à large géométrie. Des laboratoires situés en Allemagne, en Argentine, en Belgique, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, en Finlande, en France, en Hongrie et en République de Corée font actuellement l'objet d'une évaluation (sur le plan de leurs capacités et de leurs moyens) ou en sont déjà à divers stades du processus d'homologation.

C.3.4. Matériel pour les garanties

23. Depuis le rapport de l'an dernier, l'utilisation des instruments de vérification aux fins des garanties s'est encore renforcée, notamment pour ce qui est du matériel fixe et portatif. Fin juin 2012, l'Agence avait 1 182 caméras raccordées à 602 systèmes en service dans 247 installations de 33 États¹⁵. Cent cinquante systèmes de surveillance automatique étaient en service dans 44 installations de 22 États. On a en outre continué à installer ou à moderniser des systèmes de télésurveillance : 280 systèmes de surveillance ou de contrôle radiologique dotés de capacités de

¹⁵ Voir la note 8.

télétransmission ont été autorisés pour utilisation aux fins d'inspection dans 20 États¹⁶ (163 systèmes de surveillance dotés de 614 caméras et 117 systèmes de contrôle radiologique automatiques).

24. L'Agence a continué à s'efforcer de développer la base de données sur les indicateurs et signatures associés au cycle du combustible nucléaire et de recenser les technologies avancées pour la détection rapide de matières et d'activités nucléaires non déclarées.

C.4. Coopération avec les autorités nationales et régionales, assistance à celles-ci et efficacité des SNCC et des SRCC

25. L'efficacité et l'efficience des garanties de l'AIEA dépendent dans une large mesure de l'efficacité des systèmes nationaux et régionaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (SNCC/SRCC) et du niveau de coopération entre les autorités nationales ou régionales et l'Agence.

26. Les autorités nationales et régionales ont besoin de dispositifs législatifs et réglementaires pour pouvoir exercer les fonctions de réglementation et de contrôle nécessaires. Afin de permettre aux États de s'acquitter de leurs obligations en matière de garanties, elles ont également besoin de ressources, de procédures et de capacités techniques et analytiques en rapport avec l'ampleur et la complexité de leurs cycles du combustible nucléaire respectifs. Or, dans certains États, on n'a pas encore établi d'autorité nationale chargée de la mise en œuvre des garanties ou de système de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. De plus, les autorités nationales et régionales n'ont pas toutes les pouvoirs, l'indépendance par rapport aux exploitants, les ressources ni les capacités techniques nécessaires pour appliquer les dispositions des accords de garanties et des PA. Plus particulièrement, certaines autorités nationales ne veillent pas suffisamment à ce que les systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires dans les installations nucléaires et les emplacements hors installation (EHI) où des matières nucléaires sont habituellement utilisées transmettent à l'Agence des données présentant l'exactitude et la précision voulues.

27. L'efficacité et l'efficience des garanties de l'Agence ont été encore renforcées grâce aux mesures prises par un certain nombre d'États aux fins de l'application des garanties. Ces mesures incluent par exemple l'application du principe d'intégration des garanties dans la conception lors de l'étude de futures installations ; la présentation, à titre volontaire, de rapports initiaux sur les matières nucléaires et de mises à jour de ceux-ci avant amendement de PPQM ; la communication d'informations s'ajoutant à celles exigées par l'accord de garanties ou le PA, qui facilitent l'application des garanties ; la tenue de séminaires destinés à faire connaître aux universités de l'État les obligations de déclaration au titre du PA pour ce qui est des activités de recherche-développement ; et l'octroi de moyens aux inspecteurs résidents nationaux sur les sites pour faciliter davantage les inspections de l'Agence.

28. Afin d'aider les États à mettre en place les capacités dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations découlant des garanties, l'Agence a publié en mars 2012 un document intitulé *Guidance for States Implementing Comprehensive Safeguards Agreements and Additional Protocols*. Elle a aussi lancé une page web¹⁷ où les autorités nationales et régionales peuvent accéder aux documents d'orientation et de référence, aux formulaires et aux modèles correspondants.

29. Le Service consultatif sur les SNCC de l'AIEA (ISSAS) formule, à la demande des États, des avis et des recommandations pour la mise en place et le renforcement de leur SNCC. Depuis le rapport de l'an dernier, l'Agence a mené deux missions ISSAS, au Kazakhstan et au Mexique.

¹⁶ Voir la note 8.

¹⁷ http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/Resources_for_States.html.

Au 30 juin 2012, 15 missions ISSAS au total avaient été effectuées depuis le lancement du programme ISSAS en 2004.

30. L'Agence dispense en outre une formation au personnel des autorités nationales et régionales. Depuis le rapport de l'an dernier, elle a organisé six cours internationaux, régionaux et nationaux pour aider des États à s'acquitter de leurs obligations en matière de garanties. Un cours international sur les SNCC pour les États ayant un PPQM a été organisé aux États-Unis d'Amérique. Une formation plus spécifique a été dispensée notamment en Chine lors d'un atelier régional sur la comptabilité et le contrôle des matières nucléaires dans les installations et à Vienne dans le cadre d'un cours régional destiné aux États des Balkans ayant des matières et activités nucléaires limitées. Afin de répondre à des besoins nationaux plus spécifiques, l'Agence a organisé un cours national sur les SNCC en Afrique du Sud, un cours national sur l'application du PA au Kirghizistan et un atelier sur l'AND en Afrique du Sud. L'Agence, en coopération avec le gouvernement namibien, a organisé un séminaire régional sur les bonnes pratiques dans le traitement et le contrôle du concentré d'uranium. Elle a en outre effectué des visites dans un certain nombre d'États africains pour les aider à respecter les exigences relatives à l'application de leurs AGG, PPQM et PA respectifs.

C.5. Personnel des garanties

31. Depuis le rapport de l'an dernier, 58 cours majeurs de formation de base, continue et avancée ont été organisés, pour certains à plusieurs reprises, à l'intention des fonctionnaires des garanties de l'Agence. Au cours de l'année écoulée, celle-ci a restructuré son programme de formation pour mieux l'adapter au concept de contrôle au niveau de l'État. En outre, un ensemble complet de cours ont été mis sur pied, améliorés ou actualisés de manière à dispenser les compétences requises à l'ensemble du personnel des garanties pour l'analyse collaborative des informations relatives aux garanties afin d'appuyer davantage l'application du concept de contrôle au niveau de l'État. L'Agence a revu son cours d'initiation aux garanties. Ce cours révisé a été dispensé pour la première fois en février 2012 à 29 participants représentant tous les services du Département des garanties.

32. Parmi les autres activités de formation de base ont figuré des exercices détaillés d'inspection d'un réacteur à eau ordinaire et d'installations contenant des matières en vrac et ainsi que des cours sur les techniques d'AND et de confinement/surveillance (C/S), la vérification du combustible usé et le renforcement des capacités d'observation, de négociation et de communication. Des cours de recyclage pour les inspecteurs et le personnel technique de l'Agence ont également été dispensés sur les équipements et les procédures d'AND et de C/S et la radioprotection. Les activités de perfectionnement ont porté sur les principes et les pratiques en matière d'accès complémentaire, le traitement thermique, l'enrichissement d'uranium, l'imagerie satellitaire, les indicateurs de prolifération pour les installations du cycle du combustible nucléaire, la collecte et l'analyse d'informations relatives aux garanties provenant de sources ouvertes, les capacités d'analyse, les stratégies d'évaluation au niveau de l'État et les techniques de vérification du plutonium. La formation aux activités de contrôle dans les installations a été complétée par un nouveau cours, consistant en un exercice avancé d'inspection détaillée dans les réacteurs à eau ordinaire et les réacteurs CANDU. Les laboratoires et installations mis à disposition par le LAG et les États Membres sont extrêmement utiles pour l'exécution du programme de formation aux garanties. L'Agence a en outre lancé, en février 2012, un programme de stages de dix mois dans le domaine des garanties à l'intention de six jeunes diplômés et administrateurs auxiliaires de pays en développement.

C.6. Gestion de la qualité

33. Depuis le rapport de l'an dernier, le Département des garanties a continué d'appliquer son système de gestion de la qualité. En matière de gestion des connaissances, les efforts ont porté sur la conservation des connaissances professionnelles fondamentales des membres du personnel partant à la

retraite. Le Département a procédé à des audits sur la communication des résultats des analyses provenant du LAG, la formation et la qualification du personnel des services d'analyse pour les garanties, les fichiers informatiques de référence et le recours à la télésurveillance. En 2012, l'accent a été mis sur l'actualisation des processus des garanties et sur leur documentation, afin d'appuyer l'application du concept de contrôle au niveau de l'État. La méthodologie de calcul des coûts élaborée en 2010 a été utilisée à nouveau lors de la préparation des informations sur les coûts de l'application des garanties État par État figurant dans le rapport sur l'application des garanties (SIR) pour 2011.

C.7. Sécurité de l'information

34. L'Agence continue d'accroître ses efforts pour protéger les informations classées au sein du Secrétariat, en tenant compte de la composante humaine et de la sécurité physique, ainsi que de la technologie de l'information. Depuis le rapport de l'an dernier, un Bureau du Coordonnateur de la sécurité en matière de garanties a été établi au sein du Département des garanties afin d'assurer une approche cohérente et coordonnée de la sécurité de l'information et de la sécurité physique dans le Département et à l'Agence. Une réévaluation du classement des informations relatives aux garanties a commencé. La campagne menée pour sensibiliser davantage le personnel à ses obligations en matière de sécurité de l'information a été renforcée. Les inspecteurs et les autres membres du personnel des garanties ont été sensibilisés dans le cadre de réunions d'information spécialisées. La sécurité physique des bureaux a continué d'être améliorée grâce à une extension des systèmes de contrôle d'accès. Tous les serveurs, l'unité centrale, les mémoires à disque et les équipements de réseau de l'Agence se trouvent dans un centre de données hautement sécurisé. À Seibersdorf, une mise à niveau de la sécurité du périmètre du NML existant est en cours. Le concept de sécurité pour le site de l'Agence à Seibersdorf a été développé plus avant dans le cadre du projet ECAS. La technologie de l'information est améliorée grâce, par exemple à l'application systématique de correctifs et mises à jour de sécurité aux serveurs, commutateurs et ordinateurs portatifs et de bureau ; à un meilleur cryptage ; aux analyses de la vulnérabilité aux niveaux interne et externe ; au développement d'un système de contrôle de l'accès en fonction des rôles ; au développement de capacités internes pour lutter contre les menaces basées sur la technologie de l'information ; et au renforcement des capacités en matière de préparation aux catastrophes et de continuité des opérations.

C.8. Présentation de rapports sur les garanties

35. Les conclusions relatives aux garanties pour 2011 ont été présentées dans le SIR pour 2011 (GOV/2012/18)¹⁸. Ainsi qu'il est indiqué dans le SIR, des garanties ont été appliquées en 2011 pour 178 États^{19, 20} ayant un accord de garanties en vigueur avec l'Agence. Le SIR pour 2011 a présenté des informations sur la mise en œuvre et l'évaluation des activités relatives aux garanties, ainsi que des informations spécifiques aux États, telles que le nombre d'installations et d'EHI soumis aux garanties, l'activité d'inspection et le coût correspondant de l'application des garanties. À sa réunion de juin 2012, le Conseil des gouverneurs a pris note du SIR pour 2011 et autorisé la diffusion de la déclaration d'ensemble pour 2011 ainsi que des considérations générales sur cette déclaration et de la synthèse.

¹⁸ La déclaration d'ensemble pour 2011, les considérations générales sur la déclaration d'ensemble et la synthèse du Rapport sur l'application des garanties pour 2011 sont publiées (en anglais) sur le site internet de l'AIEA à l'adresse <http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/es2011.html>.

¹⁹ Ces 178 États ne comprennent pas la République populaire démocratique de Corée (RPDC), où l'Agence n'a pas appliqué de garanties et ne pouvait donc tirer aucune conclusion.

²⁰ Voir la note 8.